



Assignation, on me demande 8.000 euros, que dois je faire ?

Par **francklaurent**, le **12/02/2022** à **22:20**

Bonjour,

Merci par avance de vos réponses.

Je viens de recevoir une assignation pour le 02 mars 2022. On me reclame 8;000 euros et le retrait de mes publications sur internet (groupes de discussions facebook). Que dois je faire ? quelle est la conduite à tenir ? Je viens de remplir une demande d'avocat à l'AJ mais sera-t-il désigné à temps ? Comment argumenter ?

Voici les faits : j'ai deposer deux plaintes contre un gardien d'immeuble social mais, malgré des recommandés et des mises en demeure, le Responsable d'Agence à toujours refusé tout rendez vous ou toutes explications. J'ai consulté plusieurs avocats, ils me confirment que seul le bailleur est responsable et que les locataires n'ont aucun lien juridique avec le gardien donc que ce n'est pas à moi de me constituer Partie Civile sur les deux plaintes contre le gardien.

J'ai donc alerter les réseaux sociaux sur le fait que le responsable d'agence refusait de me recevoir et d'assumer ses reponsabilités (je suis homosexuel et handicapé, le gardien m'avait agressé dans sa loge et refusait de faire son travail).

Face à ces publications sur internet, refusant toujours de me recevoir, il m'envoie cette Assignation et cette demande de dommages et intérêts, il veut me faire taire et continuer à ne pas faire son travail.

Que dois je faire ? C'est inadmissible.

Merci.

Par **amajuris**, le **13/02/2022 à 10:05**

bonjour,

il appartiendra au tribunal de juger si c'est inadmissible ou pas, on ne peut pas attaquer impunément une personne sur les réseaux sociaux.

vous avez attaqué nommément une personne sur les réseaux sociaux, cette personne a le droit de se défendre et de vous assigner au tribunal qui décidera ou pas de vous condamner.

je vous conseille de prendre un avocat pour vous défendre.

au lieu de l'attaquer sur les réseaux sociaux, vous auriez du faire un courrier recommandé avec A.R. à la direction de cette agence en exposant les faits.

salutations

Par **amajuris**, le **13/02/2022 à 20:50**

j'ai lu sur un autre site juridique, plusieurs discussions similaires ouvertes depuis plus de de 3 ans sous le pseudo franck36 qui ressemblent étrangement à la vôtre, ou le dernier conseil qui rejoint celui que je vous ai donné ce matin, était de consulter un avocat pour répondre à l'assignation de votre adversaire.

Par **francklaurent**, le **02/04/2022 à 14:45**

bonjour,

oui effectivement ,

j ai été victime d une manipulation , et , il semble etre , trop tard ? car je ne m en suis pas rendu compte, d où mon desespement actuel

, et la multiplicité de mes posts sur des forums de justice .

harceler pendant 6 ans par des voïsn de palier (15 ET 6 JOURS D ITT plus au moins trois circonstances aggravantes)

le gardien faisait également de faux rapports d agressions a mon insu au bailleur , pour aider ces locataires a me faire degager de mon appartement (homophobie)

d où deux depots de plaintes contre le gardien,

mais également des recommandés et des mises en demeure au bailleur pour obtenir un rendez vous ou qu'il assume ses responsabilités ;

mais , il a toujours refuser tout rendez vous explicatif , et s'est atteler à protéger coûte que coûte son gardien

c'est donc la raison pour laquelle ; aucune résolution morale à ce jour , n'a été faite , et mon désespoir face à la situation ,

j'attends la poursuite de mes plaintes avec constitution de partie civile et les avocats n'ont pas encore été désignés, j'attends

si vos conseils peuvent m'aider merci d'avance